



Déclaration de la CEC de la CGT du 28/10/2025

Le budget de l'état et de la Sécurité sociale présenté par le Premier ministre au Parlement reprend l'essentiel des horreurs du projet de budget Bayrou combattues par l'intersyndicale, à l'exception de la suppression des 2 jours fériés éjectée grâce à la mobilisation. Avec l'année « blanche » (gel des pensions, des retraites, de toutes les prestations sociales et de la rémunération des agents publics), l'explosion des frais de santé (franchises, taxe sur les complémentaires...), la baisse du budget des services publics et la suppression de 3000 postes de fonctionnaires et agent-es des organismes de la Sécurité sociale, il s'agit d'un budget d'une violence inédite. Le patronat en profite : il a décidé de geler les pensions Agirc Arrco alors que les retraites complémentaires disposent de 88 milliards de réserves, il bloque les salaires dans les entreprises et continue à licencier.

Sous pression, le Premier ministre s'est engagé à ne pas utiliser le 49-3 et a annoncé que le Parlement aurait la responsabilité d'amender ce budget.

Cependant, l'alliance entre la droite et l'extrême droite bloque la mise en place de mesures de justice fiscale. La droite, l'extrême droite et les macronistes se sont alliés pour voter contre la taxe Zucman qui aurait permis de rapporter 20 milliards de recettes supplémentaires et pour défiscaliser totalement les heures supplémentaires, une mesure coûteuse (1 milliard), nuisible à l'emploi et très inégalitaire. En revanche, rien sur les 211 milliards d'aides accordées aux entreprises sans conditions ni évaluations ! Les mêmes, nous expliquent qu'abroger la réforme des retraites, financer les hôpitaux ou renoncer à toutes les violentes mesures d'austérité, mettrait le pays en faillite !

Grâce à la mobilisation, nous avons forcé le gouvernement à annoncer un décalage de la réforme des retraites qui permettrait à 5 générations de partir 3 mois plus tôt à la retraite. Cependant, s'il était adopté tel quel, cet article conduirait les parlementaires à voter les 64 ans, dont l'application serait seulement décalée d'une génération. Il ne s'agit donc pas d'une suspension de la réforme mais d'un décalage. Par ailleurs, le financement du décalage de la réforme est à ce stade assuré par la désindexation des pensions des retraites et l'augmentation de la taxe sur les mutuelles. Inacceptable !

La seule réelle suspension est un blocage de la réforme, pour toutes les générations à 62 ans 9 mois et 170 trimestres, avant son abrogation.

Ceci confirme que seule la pression de la mobilisation sur le débat budgétaire permettra de gagner l'enterrement de toutes les horreurs du budget, le blocage puis l'abrogation de la réforme des retraites et les moyens nécessaires pour nos services publics.

Dans la suite de la réussite des actions des 10 septembre, 18 septembre et 2 octobre, la Commission Exécutive Confédérale de la CGT considère nécessaire de prévoir un processus d'action tout le long du débat budgétaire, c'est-à-dire au moins jusqu'au mois de décembre, articulant mobilisations interprofessionnelles et sectorielles dans le cadre unitaire le plus large possible. Pas question de laisser le patronat tranquille. Le CAC40 est toujours en hausse, les employeurs ne prévoient pas de baisser les dividendes aux actionnaires mais ils militent déjà pour le retour du gel des salaires. Multiplions les actions sur les lieux de travail pour obtenir notamment des avancées sur les salaires. L'action unitaire des retraités du 6 novembre donne le ton, la CGT mettra toute son énergie à ce qu'elle ait des suites.

Le Comité Confédéral National de la CGT se réunit les 4 et 5 novembre prochains. Si aucune possibilité d'action intersyndicale ne se dessine d'ici là, il prendra ses responsabilités pour proposer des suites d'actions interprofessionnelles.

Montreuil, le 28 octobre 2025